



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



STABILITÉ ET SÉCURITÉ FINANCIÈRE POUR LES ANNÉES À VENIR

Le gel du compte de taxes pour l'année 2021 et les projections dans le même sens pour les années à venir votés par le conseil municipal en décembre dernier constituent un signal clair que le redressement des finances de la Ville est sur la bonne voie, et ce, même s'il reste encore du chemin à parcourir. Le cadre financier sur cinq ans adopté en même temps que le budget 2021 prévoit, en plus des dépenses habituelles de fonctionnement, le maintien du programme intensif de remboursement de la dette publique et d'importants investissements en immobilisation payés comptant. En procédant ainsi, on s'assure que le redressement financier en cours ne se fasse pas au détriment de la qualité de nos routes, bâtiments, égouts, aqueducs, parcs et autres infrastructures municipales. Autrement, à terme, on ne serait pas gagnants puisqu'il faudrait emprunter massivement pour remettre en état ce qui aurait été négligé.

Il importe d'avoir une vue d'ensemble et de faire des projections qui vont plus loin que l'année à venir pour que l'opération soit un succès à long terme et ainsi assurer la stabilité et la sécurité financière de la Ville. L'inverse a été démontré de façon tristement éloquent pendant les dix ans de gouvernance à courte vue qui ont suivi la défusion de Saint-Augustin-de-Desmaures. Avec le budget 2021 et les projections associées adoptés pour les années à venir par le conseil actuel, prudence et bon sens ont repris leurs droits. Pas de mauvaise surprise à l'horizon.

PROCÈS CONTRE L'AGGLOMÉRATION – DÉCISION PROCHAINE DE LA COUR D'APPEL

Le jugement de la Cour d'appel dans le procès des villes liées contre l'agglomération de Québec sera connu sous peu. Normalement, il se traduira par un gain de quelques dizaines de millions de dollars. Il est plus que souhaitable que cette somme soit au rendez-vous, considérant l'entente hors cour qui était sur la table en 2016 et qui a été rejetée par la majorité des membres du conseil. Avec cette entente, Saint-Augustin-de-Desmaures renonçait à la poursuite, mais en contrepartie, elle se soustrayait à la pénalisante mécanique de calcul de la quote-part où plus notre richesse foncière est élevée, plus nous contribuons aux dépenses d'agglomération. Avec l'essor de notre secteur

industriel et commercial, à moyen terme, tout le gain potentiel réalisé dans le cadre du procès sera réduit à néant puisque notre quote-part continuera toujours à aller en augmentant à la vitesse grand V, son mécanisme de calcul n'ayant en rien été revu dans le cadre du procès.

Une fois le procès en cours derrière nous, il faudra que les trois villes constituant l'agglomération reprennent les discussions afin d'établir un nouveau mode de fonctionnement fonctionnel et durable. Autrement, la table est mise pour de nouvelles mésententes et surtout, une facture annuelle toujours plus salée.

MARCHÉ PUBLIC SAINT-AUGUSTIN – À DÉCOUVRIR

Depuis le 4 juillet et jusqu'au 19 septembre prochain, le *Marché public Saint-Augustin* est présent tous les dimanches de 10 h à 14 h au Parc du Millénaire, sur la rue Jean-Juneau, tout juste à côté de la bibliothèque Alain-Grandbois.

Avec pour mission de promouvoir, encourager et mettre en lumière les producteurs, transformateurs, artistes et artisans augustinois et ceux des environs, on peut d'ores et déjà affirmer que l'opération est un succès.

Allez y faire un tour au *Marché public Saint-Augustin*; vous serez agréablement accueillis et il y a fort à parier que vous y retournerez!



Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 30 août à 19 h 30. Cette séance se tiendra à la salle Jobin de l'hôtel de ville et les citoyens peuvent y assister. Les Augustinois peuvent poser leur question en personne pendant la séance, lors des périodes prévues à cet effet, ou par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca et via la page Facebook @VSADOfficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Les bureaux administratifs seront fermés le 6 septembre 2021 à l'occasion de la fête du Travail.

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel

PROCHAIN PAIEMENT DES TAXES : 3 SEPTEMBRE

Le troisième versement des taxes arrive à grands pas.



3^e
paiement
3 septembre



4^e
paiement
5 novembre

PAIEMENT

Informez-vous des directives en vigueur avant de vous déplacer à l'hôtel de ville en nous appelant au 418 878-2955 entre 8 h et 16 h.

Rappel - **NOUS N'ACCEPTONS PLUS LES CHÈQUES.**

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du rôle. Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant soit payé. Communiquez avec le Service de la trésorerie (tresorerie@vsad.ca ou 418 878-4662 p. 5315) ou consultez le sommaire des taxes de votre propriété sur notre site Internet au vsad.ca/budget-finances.

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

En automne, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures procédera à la vente aux enchères des propriétés pour lesquelles un solde pour les années antérieures est en souffrance. La première étape de ce processus consiste en une lettre informative qui sera envoyée au mois d'août aux propriétaires concernés.

Afin d'éviter de vous retrouver dans ce processus, assurez-vous de payer le plus rapidement possible tous les intérêts et les pénalités à votre dossier ainsi que les soldes de l'année 2020 d'ici septembre. Après, les taxes 2021 seront aussi exigibles.

La date, l'heure et le lieu de la vente seront communiqués ultérieurement.

FINI LES OUBLIS

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS PRÉAUTORISÉS (PPA)

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire sur notre site Internet et en nous le retournant accompagné d'un chèque portant la mention « annulé »

<https://vsad.ca/budget-finances>

SIMPLE ET RAPIDE

PAIEMENT AUTOMATISÉ

Selon les options offertes par les institutions financières participantes :
Internet, téléphone, guichet automatique.

Par Internet, choisissez le fournisseur « Ville St-Augustin-de-Desmaures – Taxes foncières et facture diverse »

<https://vsad.ca/budget-finances>

Besoin d'un nouveau défi ?

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Service des ressources humaines | rh@vsad.ca VSAD.ca



Travailler à la VSAD, c'est un travail **Valorisant** et **Stimulant** dans un environnement **Agréable** ou de nombreux **Défis** t'attendent.

Technicien en géomatique - Service de l'urbanisme
Technicien inspecteur - Service de l'urbanisme
Contremaître - Service des travaux publics
Journaliers auxiliaires - Service des travaux publics et Service des bâtiments, parcs et espaces verts
Conseiller en gestion contractuelle - Service juridique et du greffe
Personnel électoral - Service juridique et du greffe

Commis au magasin - Service de la trésorerie
Commis au magasin - Étudiant - Service de la trésorerie
Adjoint administratif - Étudiant - Service des ressources humaines
Surveillants de plateaux d'activités - Service des loisirs, culture et vie communautaire
Brigadiers - Service des loisirs, culture et vie communautaire

L'emploi du masculin permet d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

ÉLECTIONS 2021 - VOTE PAR CORRESPONDANCE

Lors de la séance du conseil tenue le 8 juin dernier, les élus ont autorisé le vote par correspondance pour les prochaines élections municipales.

QU'EST-CE QUE LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le vote par correspondance est un des moyens mis à la disposition des électeurs pour leur permettre d'exercer leur droit de vote, et ce, sans avoir à se déplacer à un bureau de vote. Ce moyen de voter permet également d'exercer son droit de vote avant le jour du scrutin.

Tout électeur admissible au vote par correspondance doit faire une demande au Bureau de la présidente d'élection pour être ajouté sur la Liste des électeurs inscrits au vote par correspondance. Les électeurs ayant fait cette demande recevront par la poste, au courant du mois d'octobre, une Trousse de vote par correspondance. Cette trousse comprendra notamment les instructions pour voter par correspondance, les bulletins de vote (choix au poste de maire et au poste de conseiller de votre district électoral) et les enveloppes pour retourner les documents nécessaires par la poste.

Toutes les enveloppes contenant les bulletins de vote et les autres documents requis doivent être reçues au Bureau de la présidente d'élection au plus tard **le 5 novembre 2021 à 16 h 30**. Un bureau de vote par correspondance, formé d'un scrutateur et d'un secrétaire, traitera les enveloppes reçues à temps, effectuera certaines vérifications pour s'assurer que le processus de votation est conforme et déposera l'enveloppe contenant les bulletins de vote dans une urne qui demeurera scellée jusqu'au soir du scrutin. Le dépouillement des votes par correspondance se fera le soir du scrutin, en même temps que les autres bulletins de vote.

QUI PEUT VOTER PAR CORRESPONDANCE

En vertu du *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*, les personnes suivantes peuvent voter par correspondance :

- Les électeurs domiciliés dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrits au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Le bureau du président d'élection contactera les responsables des établissements présents sur le territoire de la ville afin de mettre en place le processus de vote par correspondance ;
- Les électeurs incapables de se déplacer pour des raisons de santé ;
- Les électeurs qui sont un proche aidant reconnu et qui sont domiciliés à la même adresse que l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé ;

- Les électeurs dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de Santé publique parce qu'ils :
 - Sont de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - Ont reçu un diagnostic de la COVID-19 et sont toujours considérés comme porteurs de la maladie ;
 - Présentent des symptômes de la COVID-19 ;
 - Ont été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de la COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - Sont en attente d'un résultat de test de COVID-19.

En vertu des résolutions 2021-239 et 2021-240 adoptées par la VSAD, les personnes suivantes peuvent également voter par correspondance :

- Les électeurs domiciliés qui auront 70 ans et plus le jour du scrutin (le 7 novembre 2021) ;
- Les électeurs non domiciliés.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Pour les électeurs domiciliés :

- La demande pour voter par correspondance peut se faire de façon **verbale** ou **écrite**. Toutefois, il est recommandé de faire une demande écrite. Un formulaire sera disponible au courant de l'été sur le site Internet de la Ville au vsad.ca/elections2021 ;
- La demande doit être reçue au plus tard le **27 octobre 2021 à 16 h** ;
- La demande d'un électeur dont l'isolement est recommandé ou ordonné par les autorités de Santé publique en raison de la pandémie de la COVID-19 ne peut être faite qu'à compter du **17 octobre 2021**, et ce, jusqu'au **27 octobre 2021, 16 h**.

Pour les électeurs non domiciliés :

- La demande pour voter par correspondance doit absolument se faire de façon **écrite** et elle doit être **signée** par l'électeur. Un formulaire sera disponible au courant de l'été sur le site Internet de la Ville au vsad.ca/elections2021 ;
- La demande doit être reçue au plus tard le **27 octobre 2021 à 16 h**.

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page des Élections 2021 sur le site Internet de la Ville (vsad.ca/elections2021). Pour toutes informations additionnelles, vous pouvez communiquer avec le bureau de la présidente d'élection à cette adresse courriel : election2021@vsad.ca. Restez à l'affût de la page Facebook de la Ville.

ÉCHANTILLONNAGE D'EAU POTABLE – MESURES DES POSSIBLES TENEURS EN PLOMB

La stratégie proposée par le Service des travaux publics vise l'échantillonnage d'eau potable de résidences privées ciblées, afin d'évaluer le possible degré d'exposition au plomb, lorsque consommée. Les échantillonnages s'échelonnent du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre, sur une période de quatre ans.

Bien que l'exposition au plomb ait été réduite de façon considérable au cours des dernières décennies, il est important de maintenir les efforts visant à la diminuer autant que possible, car le plomb est reconnu pour avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

Le plomb a été largement utilisé pour différents usages industriels au 20^e siècle, les immeubles bâtis avant 1980, plus précisément dans les bâtiments construits entre 1940 et 1955, sont donc susceptibles d'avoir des conduites ou des éléments de plomberie en plomb qui libèrent des particules pouvant contaminer l'eau potable qui y circule.

Le Service des travaux publics a ciblé certaines résidences sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'y effectuer un dépistage de branchement en plomb.

Visitez la section spéciale sur notre site Web au vsad.ca/plomb-dans-eau pour en connaître davantage. Vous pourrez y trouver le Plan de la Ville

pour la réduction du plomb dans l'eau, des mesures à prendre pour prévenir la présence du plomb dans l'eau, un document contenant des questions et réponses en vrac et diverses autres informations utiles.



POUR UNE RENTRÉE EN TOUTE SÉCURITÉ

Comme chaque année, le mois d'août fond comme neige au soleil. Entre les vacances, le soleil et le beau temps, un beau matin, ce sera la rentrée scolaire.

En période de rentrée scolaire, la circulation est généralement plus dense, l'ambiance extérieure est chargée d'émotion et d'excitation, donc profitons-en pour rappeler quelques conseils de sécurité.

AUTOUR DES AUTOBUS SCOLAIRES

- Soyez attentif et prêt à vous arrêter si vous suivez un autobus scolaire ou bien encore si vous en croisez un qui s'apprête à arrêter ;
- Lorsque les feux jaunes ou de détresse fonctionnent, ralentissez et préparez-vous à arrêter ;
- Lorsque le panneau d'arrêt est activé et que les feux rouges clignotent, arrêtez-vous à plus de cinq mètres de l'autobus.



LES AUTOMOBILISTES

- Soyez attentif à la route et aux zones scolaires, redoublez de vigilance aux abords d'une école ;
- Respectez le *Code de la Sécurité routière*, particulièrement en présence d'enfants ;
- Réduisez votre vitesse, la limite de vitesse maximale est de **30 km/h** en zone scolaire ;
- Cédez le passage aux piétons (enfants ou adultes) qui s'y engage ou qui manifeste l'intention de traverser ;
- Abstenez-vous de dépasser un autre véhicule ;
- Restez à bonne distance des cyclistes ;
- Regardez par-dessus votre épaule avant d'ouvrir la portière de votre véhicule ;
- Prévoyez suffisamment de temps pour arriver à destination.



Dépasser ou croiser un autobus scolaire dont les feux rouges clignotent est passible d'une amende de 200 à 300\$, plus 9 points d'inaptitude !

Depuis le 1^{er} août 2019, les amendes pour excès de vitesse commis en zones scolaires sont doublées.

LES PARENTS

- Rappelez les règles de sécurité à respecter autour de l'école et à l'extérieur d'un autobus à vos enfants ;
- Respectez les consignes et règlements, donnez l'exemple, car votre enfant vous imite.

LES PIÉTONS

- Utilisez le trottoir qui borde la chaussée. S'il n'y en a pas, marchez sur le bord de la chaussée ou l'accotement en privilégiant le sens contraire de la circulation des véhicules. S'il est plus sécuritaire d'utiliser le bord de la route dans le sens de la circulation, par exemple si la chaussée est éclairée ou si l'accotement est plus large, le piéton peut choisir cette option ;
- Traversez aux intersections et aux passages piétonniers, tout en regardant à gauche, à droite, encore à gauche et en arrière de la route avant de s'y aventurer ;
- Conformez-vous aux feux pour piétons, s'il n'y en a pas, utilisez les feux de circulation.



LORSQU'IL Y A PRÉSENCE DE BRIGADIERS

- Respectez les consignes des brigadiers, ils sont là pour la sécurité de tous ;
- Immobilisez votre véhicule lorsque le panneau d'arrêt est levé ;
- Avancez seulement si le panneau d'arrêt est baissé et que tous les usagers sont en sécurité.

PONT PIERRE-LAPORTE

ENTRAVES MAJEURES

Travaux intensifs :

- ▶ 1^{er} blitz : 27 juin au 7 juillet*
- ▶ 2^e blitz : 8 au 18 août*

- ▶ 1 voie par direction 24 h/24

transports.gouv.qc.ca/pontpierrelaporte

* Les dates des travaux peuvent être modifiées en raison de contraintes opérationnelles ou des conditions météorologiques.

Avez-vous pensé à...



- ▶ Faire du télétravail
- ▶ Éviter les déplacements non essentiels
- ▶ Modifier l'horaire de vos déplacements

Planifiez vos déplacements!

- ✓ Favorisez le transport collectif : des mesures sont prévues
- ✓ Optez pour le transport actif, tel que le vélo via le réseau cyclable et le pont de Québec

Québec

INTERDICTION DE STATIONNER SUR UNE PISTE CYCLABLE

Le Service des travaux publics vous rappelle que selon le *Règlement n° 510-86, article 11*, nul ne peut immobiliser ou stationner un véhicule routier, sauf en cas de nécessité, sur une piste cyclable, et cela, **même sans la présence d'un panneau de signalisation.**

Il s'agit d'une mesure de sécurité afin d'éviter des manœuvres d'évitement de la part des cyclistes, compromettant ainsi leur sécurité.

Quiconque contrevient au Règlement commet une infraction et est passible d'une amende.



SUIVI DES TRAVAUX ROUTIERS

L'été est LA saison des travaux routiers et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'y fait pas exception. Les travaux de pavage prévus en juillet ont progressé selon l'horaire établi.

Veillez noter que les travaux suivants sont planifiés en août, mais leur exécution peut être sujette aux changements selon l'avancée et les conditions météorologiques. Consultez le site Internet au vsad.ca/travaux pour confirmer l'échéancier des réfections des rues suivantes :

Rue du Charron

Entre Jean-Juneau et la rue du Coutelier : Enlever le pavage existant, excaver, mettre en place une membrane de renforcement, remettre le matériel et paver.
Entre la rue du Coutelier et la rue Béchard : Enlever le pavage, scarifier et paver.

Rue de L'Hêtrière

Entre le carrefour giratoire de la rue Lionel-Groulx et de la Sente : Enlever le pavage, scarifier et paver.

Rue d'Amsterdam

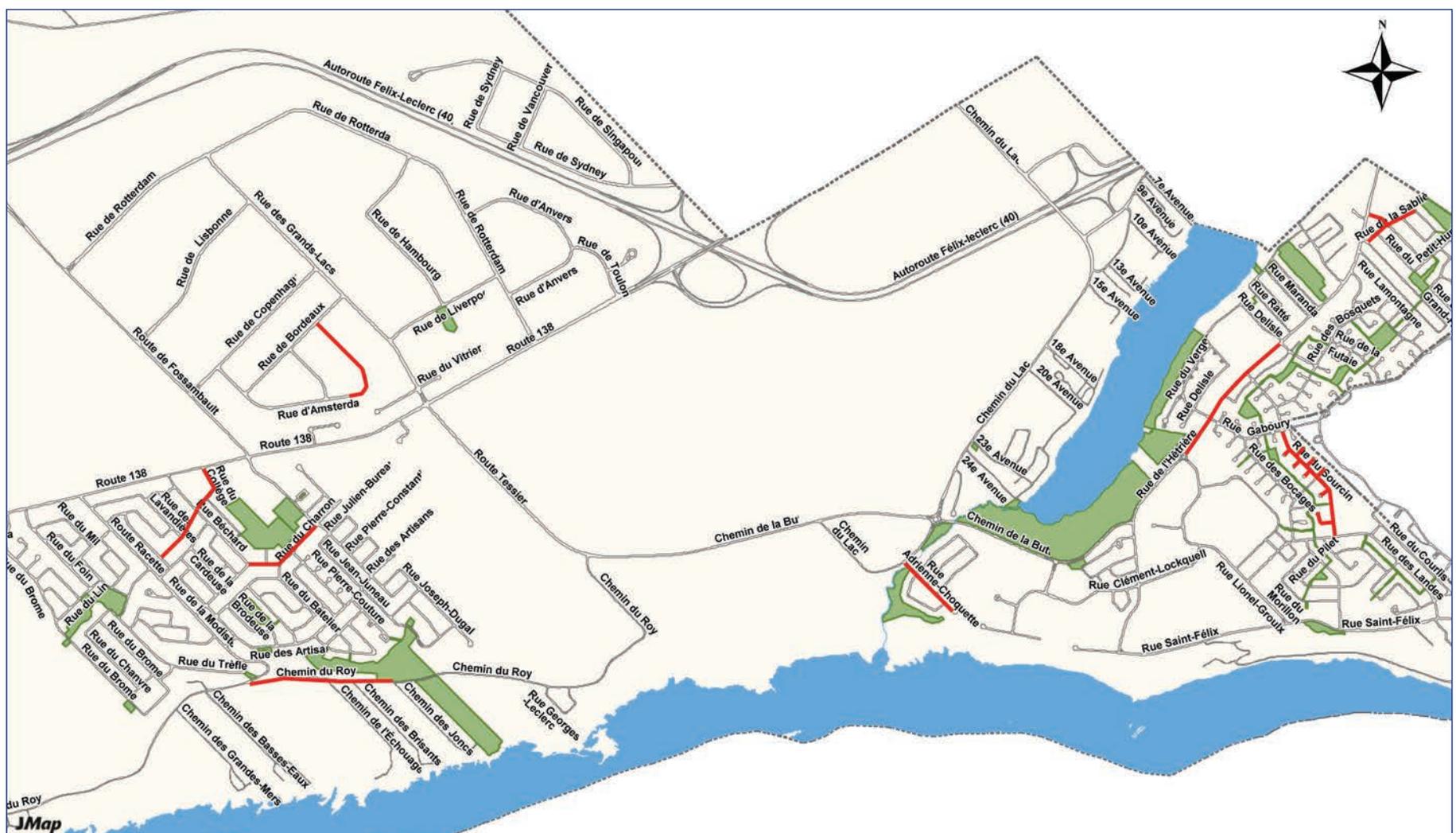
Entre la rue de Bordeaux jusqu'au 159 d'Amsterdam : Enlever le pavage existant, excaver, mettre en place une membrane de renforcement, remettre le matériel et paver.

Rue Adrienne-Choquette

Entre le chemin du Lac et dépassé la rue Doris-Lussier : Planer le pavage existant et paver l'épaisseur enlevée. (Au moment d'écrire ces lignes, il y a une forte possibilité que ces travaux soient devancés par l'entrepreneur).

Chemin du Roy

Entre la route Racette et le chemin des Joncs : Enlever le pavage existant, excaver, mettre en place une membrane de renforcement, remettre le matériel et paver.

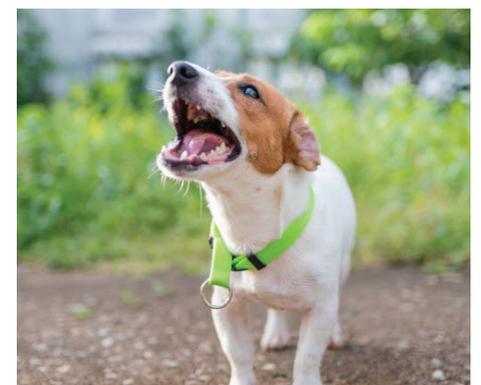


ATTENTION AUX ABOIEMENTS DE VOTRE CHIEN

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures aimerait vous sensibiliser, dans le cadre d'un bon voisinage, aux aboiements de votre chien. Selon le *Règlement sur les animaux domestiques 2017-519*, tout animal domestique qui aboie, miaule, hurle, gémit ou émet des sons de nature à troubler la paix, le confort ou la jouissance paisible de la propriété publique ou privée dans le voisinage, constitue une nuisance.

Le Service de l'urbanisme reçoit plusieurs plaintes chaque saison estivale sur les jappements excessifs de chien, ce qui crée une nuisance à la longue et contribue à la dégradation de la relation entre voisins.

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne au présent règlement commet une infraction et est passible d'un constat d'infraction.



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Ordures

Les ordures seront collectées toutes les semaines.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **10 août 2021**.
Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 ou par Internet dans la section *Requête et demande d'intervention* dans la page *Nous joindre* de notre site Web avant le lundi 9 août à midi.

Écocentres

Lundi et mardi : 9 h à 17 h
Mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 20 h
Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

AOÛT

L	M	M	J	V
2 	3 	4 	5 	6
9 	10 	11 	12 	13
16 	17 	18 	19 	20
23 	24 	25 	26 	27
30 	31 			

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
		1 	2 	3
6 	7 	8 	9 	10
13 	14 	15 	16 	17
20 	21 	22 	23 	24
27 	28 	29 	30 	



APPEL D'INTÉRÊT – TRANSPORT DE NEIGE

Le Service des travaux publics est en planification de sa saison hivernale et procède à la mise à jour de sa banque de transporteurs de neige.

Intéressé ? Vous possédez un camion 10 ou 12 roues, ou un semi-remorque ? Faites-nous part de votre intérêt à participer à un appel d'offres à l'adresse suivante : travauxpublics@vsad.ca

REPORT DU PROJET PILOTE – COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Pour des raisons hors de notre contrôle, nous avons dû reporter à la fin de l'été le projet pilote initialement prévu en juin. Le projet pilote aura donc lieu en septembre. Les collectes pour les participants de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures auraient donc lieu les mardis 7, 14 et 21 septembre.

Ce report est attribuable aux sacs reçus du fournisseur qui ne répondaient pas aux standards de qualité nécessaires à l'étude.

Au cours des prochains jours, une infolettre sera envoyée aux participants et la distribution du matériel devrait avoir lieu du 9 au 27 août. Un guide de la collecte sera distribué aux participants dès que possible.

Soyez assuré que vous conservez votre place. Si vous n'êtes plus disponible pour participer au projet pilote, vous pouvez communiquer avec notre équipe à residus_alimentaires@ville.quebec.qc.ca.

Merci pour votre collaboration !

Collecte des résidus alimentaires

Participez au projet pilote!

La Ville a besoin de vous!

Contribuez au futur déploiement de la collecte des résidus alimentaires par sacs.

Le projet pilote vise à évaluer :

- le choix du sac et du contenant de cuisine
- le comportement des sacs dans les camions de collecte

Vos commentaires permettront de choisir les meilleurs outils de récupération en vue du déploiement de la collecte à grande échelle en 2022. Le matériel à tester et les instructions vous seront distribués à votre porte après votre inscription.

Pour participer et pour en connaître davantage, consultez le vsad.ca/matieresresiduelles



UN VENT ESTIVAL
D'ACTIVITÉS
DIVERTISSANTES

Les Augustinois actifs

AGRILE DU FRÊNE

Suivant son plan d'intervention des dernières années, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures participe à la lutte contre l'agrile du frêne sur son territoire. La Ville s'est ainsi dotée d'un budget annuel de 25 000 \$ pour atteindre ses objectifs et d'une équipe composée d'un arboriculteur-journalier et de sous-traitants.

Pendant la saison estivale 2021, des arbres ont été abattus et remplacés par différentes espèces, afin de favoriser la diversification forestière aux endroits suivants : au Complexe sportif multifonctionnel, sur la route de Fossambault et sur la rue de la Sente. Les actions sont priorisées selon le degré de dangerosité pour la population (trottoirs et parcs).

Les interventions de la Ville se limitent aux espaces et à l'emprise publics. En aucun cas nos équipes ne peuvent couper un arbre sur une propriété privée. Les citoyens sont toutefois invités à la vigilance quant aux signes d'infestation afin de participer au ralentissement de la propagation :

- Jaunissement prématuré du feuillage, mortalité de branches et éclaircissement de la cime ;
- Présence de gourmands (pousses adventives) ;
- Fendillement, fissure et décollement d'écorce (déformations) ;
- Trous en forme de « D » sur les branches et le tronc ou des galeries en « S » sous l'écorce ;
- Surabondance de samares.



Crédit photo : ACIA



Il suffit de transporter du bois coupé, par exemple sur un terrain de camping, pour répandre l'agrile dans une autre région. C'est une des raisons qui explique l'interdiction, dans plusieurs sites, d'utiliser son propre bois de chauffage.

Encore plus vrai pour le frêne, mais également pour tous résidus verts et forestiers, la Ville tient à rappeler aux citoyens l'importance de ne pas en disposer dans les sentiers et parcs. Tout d'abord par souci de propreté pour les usagers, mais aussi environnemental, puisque les surplus de résidus rendent difficile la décomposition au sol ce qui attire, entre autres, les fourmis charpentières qui y font leurs nids.

DÉTECTION DE LA CHENILLE SPONGIEUSE À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES

Déjà très présente aux États-Unis et en Ontario la chenille spongieuse se fraie lentement un chemin vers le Québec. Elle a été ainsi détectée sur notre territoire.

L'insecte, sans tuer l'arbre, l'affaiblit considérablement en le défoliant, à un rythme de 1 m² (par individu) au cours de sa vie. L'un des premiers signes visibles sera la présence de petits trous appelés criblures sur les feuilles. Comme chaque femelle peut pondre en moyenne 500 œufs, la spongieuse peut faire d'énormes ravages où elle passe.

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

En août, alors au stade adulte, il est plutôt ardu de la différencier des autres papillons de nuit. Vous pouvez toutefois reconnaître les masses d'œufs recouvertes de poils brun clair ou chamois, d'où le nom commun « spongieuse ».

Au printemps et au début de l'été, à l'éclosion des œufs vous pourrez la reconnaître à ses cinq paires de points bleus et six paires de points rouges. *** Attention, pour certaines personnes, les poils peuvent être irritants. Il est recommandé de les manipuler avec des gants.**

Une fois que la spongieuse a complètement exfolié un arbre (qui s'en remet habituellement, puisque l'arbre a le temps de régénérer ses feuilles avant l'hiver), elle n'hésite pas à attaquer un autre arbre.

COMMENT PROTÉGER VOS ARBRES ?

Un truc très simple et efficace : posez du ruban adhésif gris autour du tronc. Il crée une barrière pour les insectes



2 femelles pondant des œufs
Crédit photo : <http://www.oakville.ca>



Crédit photo : WSDA



Crédit photo : Chris Hadfield

PROGRESSION DES TRAVAUX DES PARCS DE PLANCHES À ROULETTES ET DE LA PUMPTRACK

Les travaux progressent bien. Veuillez noter qu'au moment d'écrire ces lignes, ces travaux sont planifiés en août, mais leur exécution peut être sujette aux changements selon l'avancée et les conditions météorologiques.

En ce début du mois d'août, le skatepark du centre socio-récréatif Les Bocages sera bientôt complètement finalisé et prêt pour l'utilisation, au grand bonheur des usagers.

Les ouvriers procèdent à la mise en place des modules du skatepark du parc du Millénaire. Le coffrage, l'installation d'armature de béton et le coulage de la dalle commenceront incessamment. L'asphaltage de la pumptrack aura lieu au cours de la 2^e semaine du mois. La finition de l'aménagement du terrain et du gazon suivra par la suite vers la mi-août.

Vous pouvez suivre les travaux de construction via notre site Web au vsad.ca/travaux. Voici quelques photos des travaux des deux sites.



Il fait très CHAUD!

Votre état de santé peut se détériorer rapidement.

Pour vous protéger des effets de la chaleur :

-  buvez **beaucoup d'eau**, sans attendre d'avoir soif ;
-  fermez les **rideaux ou stores** lorsque le soleil brille, et ventilez si possible lorsque la nuit est fraîche ;
-  passez quelques heures par jour dans un **endroit climatisé ou frais**.

Un malaise ? Des questions sur votre santé ?
Appelez Info-Santé au **811** ou renseignez-vous auprès d'une infirmière ou d'un médecin.

En cas d'urgence, appelez le 9-1-1.

Pour en savoir plus :
Québec.ca

RAPPEL - UTILISATION DE L'EAU POTABLE



Remplissage de piscine

Du 1 ^{er} mai au 15 juin	De 20 h à 6 h · Aux dates paires pour les adresses paires · Aux dates impaires pour les adresses impaires ATTENTION : JAMAIS LE SAMEDI
-----------------------------------	--

À compter du 16 juin	En tout temps
----------------------	---------------

À noter que pour l'installation d'une piscine ou la réparation d'une toile, il n'y a aucune restriction.

Nouvelle pelouse

Ensemencée	De 20 h à 23 h, tous les jours, pendant les 2 semaines suivant l'ensemencement
------------	--

Tourbe	Le jour de la pose : permis toute la journée De 20 h à 23 h durant les 2 semaines suivant la pose
--------	--

Pelouse existante, jardins, potager, fleurs, arbres et arbustes

Arroseur oscillant et rotatif	De 20 h à 23 h · Aux dates paires pour les adresses paires · Aux dates impaires pour les adresses impaires ATTENTION : JAMAIS LE SAMEDI
-------------------------------	---

Arroseur automatique (conduites souterraines avec minuterie)	De 3 h à 6 h, le dimanche, le mardi et le jeudi
--	---

Pistolet manuel à fermeture automatique	En tout temps
---	---------------

Nettoyage et autres utilités

Lavage de véhicule permis en tout temps avec boyau muni d'un pistolet à fermeture automatique

Nettoyage d'entrée du 1^{er} avril au 10 mai
En tout temps lors de travaux de peinture, de rénovation ou de pose d'un enduit protecteur sur la surface

Il est interdit de gaspiller l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace et de la laisser couler inutilement.

Des gestes qui comptent

Pour économiser l'eau potable...

- Pensez au baril de pluie pour les gouttières. Cette eau non chlorée fera le bonheur de vos végétaux.
- Utilisez un balai pour nettoyer l'asphalte de l'entrée.
- Ne coupez pas votre pelouse trop courte car elle nécessite alors plus d'arrosage.
- Couvrez votre piscine d'une toile solaire : eau plus chaude et réduction d'évaporation.
- Arrosez au petit matin ou en soirée, près du sol. Sinon, 40 % de votre arrosage s'évapore.

Le remplissage piscines est légiféré par le *Règlement de l'agglomération sur l'eau potable R.A.V.Q 67*. Pour obtenir plus de précisions sur ce règlement, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme à l'adresse urbanisme@vsad.ca ou en téléphonant au 418 878-4662, poste 5412.

BRIGADE NAUTIQUE

Afin de veiller à la pérennité de l'eau potable, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures invite les citoyens à poser des gestes responsables et à favoriser la protection des sources d'eau potable. L'alimentation en eau potable est un service d'agglomération, donc la VSAD est alimentée en eau potable par la Ville de Québec.

La Ville de Québec a confirmé le retour de la brigade de l'eau. Cette brigade ira à la rencontre des usagers pour les sensibiliser sur les bonnes habitudes à adopter pour préserver cette ressource.

Chaque année, du début de mai à la fin août, vous pourriez croiser des membres de la brigade. Ces préventionnistes n'ont qu'un seul objectif soit : la sensibilisation aux bons comportements à adopter pour assurer la pérennité de cette ressource et au respect des règlements qui se déclinent en trois mandats distincts :

- la surveillance nautique du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles ;
- la sensibilisation aux enjeux de l'eau ;
- la surveillance des usages abusifs de l'eau.

Par exemple, ils vous renseigneront sur l'utilisation de l'eau à des fins d'arrosage, de remplissage de piscine, de lavage de véhicules ou d'aire de stationnement. Ils vous rappelleront que ces actes sont régis par le *Règlement de l'agglomération sur l'eau potable R.A.V.Q 67*.

Sur la recommandation de Ville de Québec, nous demandons aux citoyens concernés qui désirent une intervention de faire une demande directement à la brigade, pour ce faire, les citoyens de la VSAD peuvent contacter le 418-641-6311.

Pour plus de détails, visitez le : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/eau/protection-cours-deau/brigades-eau.aspx>.



PROGRAMMATION ESTIVALE EXTÉRIEURE AOÛT

UN VENT ESTIVAL D'ACTIVITÉS DIVERTISSANTES

INSCRIPTION

www.VSAD.ca/ete2021

L'INSCRIPTION EST NÉCESSAIRE lorsque vous retrouvez cette image. Celle-ci se fait en ligne 72 h précédant l'activité.

INFORMATION: 418 878-5473 poste 6602



SPIKEBALL (ROUNDNET) (Soirée découverte pour tous)

3

Par Francis Lasalle

Mardi 3 août - 18 h 30 à 21 h

En cas de pluie, l'activité a lieu à moins d'avis contraire

Centre communautaire multifonctionnel secteur est



CAMILLE CARON JAZZ (spectacle musical pour tous)

5

Jeudi 5 août - 18 h 30

Parc Place-Portneuf

En cas de pluie, l'activité a lieu à moins d'avis contraire



ANIMATION DÉAMBULATOIRE DE ROBOTS RÉTROFUTURISTES

8

Par Productions Logico

Dimanche 8 août - 11 h et 13 h

11 h Parc du Millénaire

13 h Parc école Les Bocages

En cas de pluie, l'activité est annulée

TAEKWONDO (Soirée découverte pour tous)

10



Par le Club de Taekwondo CRSA

Mardi 10 août - 18 h 30 à 21 h

Centre communautaire multifonctionnel secteur est

En cas de pluie, l'activité a lieu à l'intérieur



CINÉMA PLEIN AIR : LE ROI LION (2019)

12

Par Capitale en Fête

Jeudi 12 août - 20 h (à la brunante)

Centre communautaire multifonctionnel

secteur est

En cas de pluie, l'activité aura lieu à l'intérieur



YOSEIKAN BUDO (KARATÉ) (Soirée découverte pour tous)

17



Par le Club Yoseikan Budo St-Augustin

Mardi 17 août - 18 h 30 à 21 h

Complexe sportif multifonctionnel

En cas de pluie, l'activité a lieu à l'intérieur



ANIMATION DÉAMBULATOIRE ZOAUBERGINE

22



Par le Théâtre de l'Aubergine

Dimanche 22 août - 11 h 30

Parc du Millénaire

En cas de pluie, décalée de 30 minute, sinon annulée



PROGRAMMATION 50 ANS ET +



6 août

10 h - Centre socio-récréatif
Les Bocages

Groupe de marche
Exploration du Parcours des Lions
du secteur Les Bocages



10 août

13 h 30 - Parc du Millénaire (gloriette)

Tournois de pétanque avec le Club
FADOQ La Moisson d'Or
Inscription en équipe de 2 jusqu'au 6 août



19 août

13 h 30 - Centre communautaire
multifonctionnel secteur est

Atelier de danse en ligne avec
Jeanne-D'Arc Proteau

Toutes les mesures recommandées par la Santé publique seront mises en place.
Abonnez-vous à la page Facebook Les Augustinois actifs pour rester informé.

La Fête nationale du Québec

Le 24 juin dernier, c'est avec une formule bien différente que s'est célébrée la Fête nationale du Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures. C'est sous un soleil radieux que quatre défilés (deux dans chaque secteur soient Les Bocages et Centre) se sont promenés dans les rues de la ville.

Au programme, Atchoum le clown a fait la joie des enfants avec ses chansons très sympathiques et sa répartie rafraîchissante. Plus tard dans la journée, après un rendez-vous manqué l'an dernier, c'est avec une belle générosité et interaction avec les spectateurs venus l'entendre le long du trajet, que Matt Laurent a fait chanter et danser avec des succès musicaux québécois très rassembleurs. Des amuseurs publics ont aussi participé aux défilés, pour le plaisir de tous !

Merci à tous pour vos bons mots et votre participation !



- MARC ANGERS
- SAX-O-MATIC
- LES FREE WALKERS
- CIRQUE | CONTE
- PERSONNAGES
- ET PLUS ENCORE

JEUDI 26 AOÛT

2^e ÉDITION

L'AVANT-NUIT

PARCOURS FESTIF AU PARC RIVERAIN



Un parcours d'évasion virtuel unique à Saint-Augustin-de-Desmaures pour le bonheur des petits et des grands.

Défi-Évasion
●●● PARCOURS

À L'AN PROCHAIN !



Sauveteurs et Moniteurs RECHERCHÉS
Complexe sportif Saint-Augustin-de-Desmaures

Emploi **BIEN RÉMUNÉRÉ**
FLEXIBILITÉ D'HORAIRE
SUPERBE ÉQUIPE
Accès aux installations **GRATUITEMENT**
Possibilité **REMBOURSEMENT DES COURS**

Rejoins notre équipe
418-951-0018
vsadcomplexe@sodem.net
f **VSAD Complexe sportif**

Sodem SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES
Complexe Sportif Multifonctionnel
230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)

COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

PROGRAMME AUTOMNE 2021

DATES DE LA SESSION:
7 SEPTEMBRE AU 13 DÉCEMBRE

INSCRIPTION RÉSIDENTS
Du 1^{er} au 7 août

INSCRIPTION POUR TOUS
Du 8 au 29 août

PROGRAMMATION DISPONIBLE À VSAD.CA
Pour nous joindre:
418 878-5473 poste 5821

Sodem SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

LOISIRS AUTOMNE 2021



K É N O

Plusieurs cours offerts au nouveau Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Inscriptions en ligne : 23 août - vsad.ca/loisirs
Début des cours : 13 septembre
6 septembre pour la musique



- ACTIVITÉS ARTISTIQUES**
Musique - Batterie | Chant | Piano
Peinture à l'huile et à l'acrylique
- SPORT**
Escrime - Débutant* | Intermédiaire*
- CONDITIONNEMENT PHYSIQUE 50+**
Conditionnement sur musique*
Pilates*
Stretching et tonus*
- ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE**
Mise en forme - Débutant* | Intermédiaire*
- BIEN-ÊTRE**
Yoga - Hatha yoga* | Thèmes choisis | Yogalates* | Yoga et zen
Qi gong
Tai-chi-chuan
- FORMATION**
Pour adultes - Identification de champignons sauvages
Pour enfants - Gardiens avertis | Je me garde seul
- *Cours offerts au CCMSE.